

DÉPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
SAINT-OMER

CANTON
LUMBRES

Délibération
N° 2026/38

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six
le MARDI 28 AVRIL à dix-huit heures trente
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Ulysse DUPONT, sous la présidence de
Madame Joëlle DELRUE, Maire
en suite de convocation en date du 15 Avril 2026
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :
Madame PIERRU Nadège (proc. Mme DELRUE Joëlle). Messieurs BONNAIRE Serge
(proc. Mme BERQUEZ Marie-Laurence), ELOIRE Jérôme (proc. M. MONBAILLY
Vincent).

Absent excusé : M. SPECQUE Frédéric.

OBJET : COMPTE DE GESTION 2025

La séance ouverte, Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil
Municipal qu'ils ont reçu le Compte de Gestion du Comptable du SGC de SAINT-OMER
pour l'année 2025 et que celui-ci est conforme au Compte Administratif.

Le Compte de Gestion peut se résumer ainsi :

Section Fonctionnement :

- Dépenses : 3.566.384,56 €
- Recettes : 4.184.894,91 €
soit un excédent de clôture de 618.510,35 € auquel on ajoute l'excédent reporté de
l'exercice de l'année antérieure : 835.228,12 €
Nous obtenons donc un excédent global de 1.453.738,47 €.

Section d'investissement :

- Dépenses : 3.410.777,55 €
- Recettes : 1.487.814,80 €
soit un déficit de clôture de 1.922.962,75 € auquel on ajoute l'excédent reporté de l'exercice
de l'année antérieure : 445.756,22 €
Nous obtenons donc un déficit global de 1.477.206,53 €.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal adoptent par 26 voix POUR, 0 voix
CONTRE et 0 ABSTENTION le Compte de Gestion 2025.

Certifié exécutoire de plein droit, conformément à la loi 82213 du 02 Mars 1982, modifiée
par la loi du 22 Juillet 1982,

Pour Copie Conforme,
A Lumbres, le 29/04/2026

Le Maire,
Joëlle DELRUE.



La Secrétaire,
Céline DELATTRE.